

town; et après sa jonction avec le chemin de Craig dans Ireland se prolongeant jusqu'à la ville de Sherbrooke; longueur du chemin, environ soixante milles.

Le chemin appelé chemin de Blandford s'étendant depuis le township d'Arthabaska à travers les townships de Stanfold et Blandford jusqu'au fleuve Saint-Laurent à Gentilly; longueur du chemin, environ huit milles.

Un nouveau chemin qui doit être ouvert à partir de la rivière Bécancour, dans le township de Maddington, dans le comté de Drummond, et dans le sief Courvoyer, jusqu'à la paroisse de Sainte-Croix, dans le comté de Nicolet, et se reliant avec le chemin Saint-Antoine, ou le chemin qui conduit à travers le sief Dufort jusqu'au fleuve Saint-Laurent; longueur environ huit milles.

Un nouveau chemin qui sera ouvert depuis la ville de Sherbrooke jusqu'à la décharge du lac Memphrémagog, tel que d'jà arpenté par le bureau des travaux publics, passant à travers les townships de Oxford, A scot et Magog—longueur environ quatorze milles, et formant une grande ligne de communication entre le chemin de fer du Saint-Laurent et l'Antarctique à la ville de Sherbrooke, et la communication par eau du lac Memphrémagog, l'état du Vermont et la cité de Boston.

Un nouveau chemin arpenté par le bureau des travaux publics, commençant au village de Barnston Corner, dans le comté de Stanstead, traversant les townships de Blandford jusqu'à la ligne frontière entre Hereford et Cannaan, dans l'état de Vermont, étant la continuation du grand chemin des townships de l'Est depuis Chambly jusqu'à la ligne provinciale; longueur du chemin, environ vingt milles.

Un nouveau chemin depuis Stanfold ou Arthabaska jusqu'à Upton ou Acton, aux fins de parachever le chemin d'hiver le plus court entre Québec et Montréal; traversant les townships de Wendover ou Simpson en ligne directe jusqu'à Drummondville, y compris un pont sur la rivière Saint-François, entre Wendover et Grantham; et de là, en ligne droite depuis Drummondville, passant par Grant ham et Wickham, jusqu'à ce qu'il intersecte le chemin conduisant à Saint-Hyacinthe, dans l'un ou l'autre township d'Acton ou Upton; longueur du chemin, environ quarante-et-un milles.

Le chemin de Shipton au port Saint-François, passant par Kingsley, jusqu'à ce qu'il intersecte le chemin entre les 6e et 7e rangs de Kingsley, de là, entre le 5e et 6e rangs de Simpson et Wendover, jusqu'à ce qu'il aboutisse au chemin un bas de la branche sud-ouest de la rivière Nicolet, ne faisant que de légères déviations suivant que la nature du terrain l'exigea.

Un nouveau chemin depuis le township de Tri g jusqu'aux townships de Broughton et Leeds, dans le comté de Mégantic, reliant les divers townships sur le chemin Craig avec les établissements canadiens-français dans la partie est du comté; longueur du chemin, environ vingt-sept milles.

L'ouverture d'un chemin commençant à l'angle sud-ouest de la seigneurie de Bécancour, dans la paroisse de Saint-Grégoire, traversant le township de Aston, et suivant la grande ligne de Gulfay jusqu'à la rivière de Nicolet, ou du moins jusqu'au douzième rang de Stanfold; de là, tournant au nord-est, et passant par Balsrode en joignant la route qui passe par le 10e rang de Stanfold, c'est le chemin de Québec qui conduit par Arthabaska et par la profondeur de Kingsley jusqu'au village de Richemond dans Shipton.

Un journal du Haut-Canada récapitule ainsi le nombre de bâts adoptés et les noms des représentants qui les ont introduits dans l'Assemblée législative, à sa dernière session :

	Perdus ou Adoptés.	Retirés.	Total.
Baldwin	5	2	7
Boulton, H. J.	3	12	15
Badgley	9	6	15
Boulton, W. H.	2	6	8
Cameron, J. H.	8	5	13
Christie	4	5	9
Chauveau	2	1	3

Le peu aisée en Italie, vint à Paris, dans l'espérance d'une meilleure fortune. Mademoiselle Chéron admire ses ouvrages, et démolit dans l'air abattu de l'Artiste, les échagras que lui fait éprouver l'indigence. Elle se doute qu'il a besoin de prompts secours: afin de lui sauver la honte de les accepter, elle lui demande une tête en cire, et, pour arrêches, lui présente sur le champ six louis d'or. Les autres bienfaits dont elle le comblit par la suite méritèrent à Mademoiselle Chéron la plus vive reconnaissance de la part de l'abbé Zumbo, qui, en mourant, lui laissa tous ses ouvrages.

Cette femme illustre se plaît à peindre les portraits des personnes qui composent sa société, ou pour leur faire présent, ou pour les placer dans son cabinet: "même en leur absence, disait-elle, j'aî le plaisir de m'entretenir avec mes amis."

Une dame extrêmement coquette, s'étant fait peindre par Mademoiselle Chéron, lui demanda cinq copies de son portrait: "Eh, mon Dieu! (s'écria quelqu'un que l'Artiste informait de l'ouvrage dont elle était chargée) pourquoi cette femme multiplie-t-elle tant son portrait?"—Mademoiselle Chéron répondit agréablement par ce verset des Pseu- mes: *quoniam multiplicata sunt iniquitates ejus.*

Née à Paris l'an 1648, cette artiste y mourut en 1711.

Nous sommes des médailles que l'on peut regarder du bon et du mauvais côté, ou seulement de profil; l'essentiel est de bien regarder, même de profil.

Cartier	3	0	3
Chabot	4	0	4
Drummond	9	5	14
Flint	1	2	3
Gugy	0	6	6
Hincks	22	0	22
Holmes	2	1	3
Leineux	2	3	5
Lacoste	2	2	4
Lyon	1	2	3
Laurin	1	5	6
Lefort	4	3	7
Mackenzie	1	12	13
Meyers	1	2	3
Morrison	2	3	5
McNab	4	4	8
McFarland	3	1	4
McDonald, J. S.	9	0	9
McDonald, J. A.	2	0	2
Notman	4	1	5
Price	7	1	8
Prince	2	1	3
Richards	2	7	9
Robinson	0	3	3
Ross	1	4	5
Scott, W. H.	2	3	5
Sanborn	4	2	6
Sherwood, H.	5	4	9
Smith, James	4	5	9
Taché	1	2	3
Beil, Canchon, Cayley, Fortier, Fournier, Hall, John, McCon nell, Malloch, Seymour, et Wilson (chacun un).	11	11	22
Bottillier, Burrill, De Witt, Fourquin, Merritt, Polette, Stevenson, Smith, Dr., et Smith, Henry (chacun un).	9	0	9
Fergusson, Johnston, La Terrière, Létellier, Savageau, et Sherwood, Geo. (chacun un).	0	6	6
De la Chambre Haute	19	7	26
Total,	177	145	322

Près de deux cents personnes se sont embarquées mercredi soir pour Boston où elles doivent être arrivées hier à la nuit. Dans la seule journée d'hier plus de mille excursionnistes partagés en deux groupes sont également partis de 11 heures du matin à 4 heures de l'après-midi pour la même destination. Dans le nombre sont compris le Maire et le corps municipal de cette ville. Le Maire et quelques membres de la Corporation de Québec ont dû s'embarquer à leur tour ce matin à Montréal d'où l'on s'attend à voir encore un très grand nombre de particuliers s'acheminer vers le rendez-vous général de la grande inauguration des chemins de fer.

On nous prie d'annoncer que le 8 du courant, à une séance du conseil de la Municipalité de Berthier, No 1, Louis Joseph Moll, cér. Médecin, a été, à l'unanimité des voix, élu Maire de cette circonscription municipale.

MM. Dorion et Malliot qui avaient d'abord fondé à Troyes la *Revue*, dont la publication était depuis quelques mois suspendue, viennent de la reprendre à Syracuse, N. Y., sous un format nouveau et aux conditions déjà annoncées.

On nous prie d'annoncer que le 8 du courant, à une séance du conseil de la Municipalité de Berthier, No 1, Louis Joseph Moll, cér. Médecin, a été, à l'unanimité des voix, élu Maire de cette circonscription municipale.

Rien d'important ne nous est parvenu d'Europe par le dernier arrivage.

#### FAITS DIVERS.

Les journaux français racontent un affreux malheur.

M. Alexis de Valon, appartenant à l'une des plus honorables familles et gendre de M. Gabriel Deslessert, s'est noyé le 20 août, presque sous ses yeux, dans le lac qui avoisine le château de Saint-Priest (près de Tulle, France), où presque toute la famille se trouvait réunie. C'est dans une promenade sur l'eau que ce cruel événement est arrivé. Habilé à manier une embarcation, M. de Valon courait lui-même un canot où trois autres personnes, confiantes dans son expérience, avaient pris place malgré la fraîcheur de la brise. Dans un virement de bord cependant, l'embarcation chavira. Seul des quatre personnes, et bien qu'il fut bon nageur, M. de Valon n'atteignit pas le rivage. En retrouvant son corps déjà froid, on découvrit la cause de sa mort. Sa jambe s'était prise dans les cordes qui servaient à manœuvrer la voile.

M. de Valon n'avait encore que vingt-huit ans. Par les qualités de son cœur et de son esprit il méritait l'estime. Il était honnête, comme l'est l'ami, le véritable ami des lettres, dont la culture remplace pour lui les calculs de l'intelligence. Sa conversation toujours imprégnée de hautes pensées, revêtait un noble langage et instruisait ordinairement son interlocuteur. Il y avait dans tout ce jeune homme ce cachet de supériorité qu'honorent en le dénigrant les esprits narquois, envieux ou rétrécis, et qui ne brille de son juste éclat qu'après des intelligences s'élèvent elles-mêmes au niveau des grands mérites.

Nous sommes des médailles que l'on peut regarder du bon et du mauvais côté, ou seulement de profil; l'essentiel est de bien regarder, même de profil.

En un mot, M. de Valon avait conquis un rang distingué dans la littérature. Voici ce que dit M. de Sainte-Beuve de ce jeune écrivain que la mort vient de ravir aux espérances de sa famille désolée:

ALEXIS DE VALON.—Il s'était annoncé dans les Lettres par de gracieux récits de voyage en Grèce, et le mérite de l'artiste et la fraîcheur de la jeunesse. Des études sérieuses n'avaient cessé de s'ajouter, pour le mûrir, à ce premier fonds de qualités aînées. On a lue de lui plusieurs charmantes nouvelles, dans lesquelles la connaissance du cœur s'unit à celle du monde, et qui ont été récemment recueillies en volume. La *Revue des Deux Mondes* publiait de lui, il y a peu de semaines encore, un travail historique intéressant et approfondi sur la composition de Favras. Enfin M. Alexis de Valon, a été nommé à une importante charge dans la ville de Valence, et il semble constituer le billet des "échos séparés" qui a dernièrement reçu la sanction des deux chambres. Cette loi n'a d'effet que pour le Haut-Canada, mais le principe de l'égalité religieuse qu'elle consacre, mérite le respect de tous et touche au même degré les deux sections de la Province. On ne saurait dire qu'elle ait donné lieu au plus léger mécontentement dans les localités du Bas-Canada où l'appelation en a été reçue. De quelque manière qu'en l'envisage, le principe est essentiellement protecteur, pour les légitimes partisans aussi bien que pour ses adversaires les plus inflexibles. Voici la disposition qui en assure le bien-être aux catholiques du Haut-Canada sans causer le moindre préjudice aux sectateurs auxquels cela épuise.

Et qu'il soit statué, qu'il sera du devoir du Conseil Municipal d'aucune Ville, Ville ou Village incorporé, sur la demande par écrit de douze ou plus de douze chefs de familles résidents, d'autoriser l'établissement d'une ou plusieurs écoles séparées soit pour des Protestants, des Catholiques-Romains ou des gens de couleur, et, en tel cas, il devra proscrire les limites des divisions et des sections de telles Ecoles.

Autant d'ailleurs, à l'appui du droit politique et social dans cette colonie.

A ceux néanmoins qui, à l'instar du *Globe*, cèdent à une impulsion moins légitime, il doit suffire, ce semble, que le gouvernement britannique ait garanti que "une mesure sera introduite dans le prochain parlement impérial pour consacrer à la Province la propriété des réserves et le droit d'en fixer irrévocablement la destination."

Tant d'erreurs ont défiguré le court article qui suit, (4e colonne de la même page), que nous nous considérons tenus d'en corriger le texte en entier. Le voici:

Le *Globe* (on nous pardonne de revenir un peu fréquemment au confére) prend au sérieux le grief que lui semble constituer le billet des "échos séparés" qui a dernièrement reçu la sanction des deux chambres. Cette loi n'a d'effet que pour le Haut-Canada, mais le principe de l'égalité religieuse qu'elle consacre, mérite le respect de tous et touche au même degré les deux sections de la Province. On ne saurait dire qu'elle ait donné lieu au plus léger mécontentement dans les localités du Bas-Canada où l'appelation en a été reçue. De quelque manière qu'en l'envisage, le principe est essentiellement protecteur, pour les légitimes partisans aussi bien que pour ses adversaires les plus inflexibles. Voici la disposition qui en assure le bien-être aux catholiques du Haut-Canada sans causer le moindre préjudice aux sectateurs auxquels cela épuise.

Et qu'il soit statué, qu'il sera du devoir du Conseil Municipal d'aucune Ville, Ville ou Village incorporé, sur la demande par écrit de douze ou plus de douze chefs de familles résidents, d'autoriser l'établissement d'une ou plusieurs écoles séparées soit pour des Protestants, des Catholiques-Romains ou des gens de couleur, et, en tel cas, il devra proscrire les limites des divisions et des sections de telles Ecoles.

Autant d'ailleurs, à l'appui du droit politique et social dans cette colonie.

#### MARCHÉ BOURGEOIS.

Mardi, 15 septembre 1851.

#### PRIX DES DENRÉES.

Farines: s. d. s. j.

Farines par quintal	10	0	10	10
Do d'avoine do	10	3	11	0
Do blé-d'Inde .	7	6	8	0

Grains:

Blé par minot	4	6	5	0
Avoine do	1	8	1	9
Orge do	3	0	3	4
Pois do	2	9	3	9
Sarrasin do	3	0	3	4
Seigle do	2	6	3	0
Graine de Lin	5	0	5	10

Volailles et Gibiers:

Dindes (vieux) par couple	5	6	7	6





<tbl\_r cells="5" ix="5" max